

# **REGLEMENT**

## **“LA CORRIDA DES ETOILES”**

Association Organisatrice : ROC Athlé (FFA)

*Cette manifestation sportive "course à pied"  
est inscrite au calendrier de la CDR 87  
Elle est régit par le règlement des courses Hors-Stade  
de la Fédération Française d'Athlétisme*

*Elle est ouverte à tous (né en 2008 et avant)  
Aux licenciés FFA à jour de leurs licences  
Aux licenciés UFOLEP à jour de leurs licences avec la mention  
"course à pied" ou "athlétisme en compétition"*

*Pour les non-licenciés la présentation d'un  
certificat médical de "non-contre indication  
à la pratique de la course à pied en compétition"  
de moins d'un an sera OBLIGATOIRE  
(photocopie acceptée)*

*Le parcours 100% bitume et urbain d'une distance de 6km (2 tours)  
départ unique à 20h*

*Chaque participant devra s'acquitter  
d'un droit d'inscription individuel de 8 €  
ou collectif clubs et associations avec 2 forfaits  
50 € pour 10 coureurs ou 30 € pour 5 coureurs  
Distance réduite (3km200 - 1 tour)  
pour les minimes garçons et filles 2009 et 2010  
au tarif de 2 €*

*le port du dossard est obligatoire sur la poitrine  
**la ceinture porte-dossards sera interdite***

*L'organisation a souscrit un contrat d'assurance de  
responsabilité civile auprès de l'AIAC  
ainsi qu'une convention  
avec un organisme de secouristes agréé  
"les secouristes de la Croix Blanche 87"  
il est conseillé aux participants d'être également  
couvert par une assurance personnelle*

*les récompenses (podium masculin et féminin et premier de chaque catégorie  
auront lieu dans la salle du Capitole à 21h*

*En cas d'annulation pour des raisons météorologiques diverses  
suite à un 'arrêté préfectoral,  
les engagements ne seront pas remboursés  
mais ils resteront valable pour l'édition 2024*

*Chaque participant autorise les organisateurs  
l'utilisation "libre" du droit à l'images sur tous les supports  
et dans les divers médias "presses, audio-visuel, etc..."*